

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIGIDBNY
LE MARDI 23 JANVIER 2024 à 19 H 00,
À LA CASERNE DE BÉCANCOUR

Étaient présents pour les municipalités :

Monsieur François Page	Aston-Jonction
Monsieur Claude Lefebvre	Baie-du-Febvre
Monsieur Pierre Moras	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand St-Esprit
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	St-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Levrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Guy Dupuis	Sainte-Perpétue
Monsieur Laurent Marcotte	Saint-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Madame Fannie Boisvert	Saint-Sylvère
Madame Patricia Lebel	Saint-Wenceslas
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval
Monsieur Mario Demers	Ste-Sophie de Levrard

En l'absence du délégué de Wôlinak, formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la municipalité de Lemieux. Étaient aussi présents : Monsieur Mario Lacroix, directeur général, secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-01 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour
Appuyé par Monsieur Guy Dupuis
Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉ

2024-02 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 21 NOVEMBRE 2023 À 19H00.

Sur une proposition de Monsieur Marc St-Louis
Appuyée par Monsieur Denis Croteau
Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023, en y incluant la correction suivante. " modification du représentant de St-Sylvère présent à cette rencontre "

ADOPTÉ

- **DÉCOULANTS ET QUESTIONS**

Explications sur les mandats accordés à des firmes d'expertises, de terminer les mandats avec la même firme qui l'a initié et le fait de diversifier l'offre de service.

Comme plusieurs points de ce PV résument bien cette discussion, ils sont décrits aux points les concernant.

- **INFORMATION GÉNÉRALE - Aucune**

4-FINANCE

2024-03 4.1- Acceptation des comptes du 1er novembre au 31 décembre 2023, pour un montant de 1 074 699,21 \$

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan
Appuyée par Monsieur François Page
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2023, pour un montant **1 074 699,21 \$**

ADOPTÉ

5-POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE POUR 2024

2024-04

5.1- Adoption annuelle de cette politique

Sur une proposition de Monsieur Laurent Marcotte
Appuyée par Monsieur François Page
Il est unanimement résolu

Que la politique de gestion contractuelle soit adoptée tel que rédigé

ADOPTÉ

6. AUTRORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES POUR 2024

2024-05

6.1- Adoption du règlement N° 2024-05, autorisant le paiement des dépenses pour 2024.

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Jutras
Appuyé par Monsieur Denis Croteau
Il est unanimement résolu

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à faire les dépenses selon le règlement prévu à cette fin et à en faire exécuter les écritures comptables pour les items budgétaires pour 2024. Nonobstant ce qui précède, le directeur général doit présenter au conseil la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses.

ADOPTÉ

7-NOMINATION DES SIGNATAIRES

2024-06

7.1- Nomination des signataires

ATTENDU QUE deux (2) signatures sont requises en tout temps pour les affaires bancaires ;

ATTENDU QU' au cours des dernières années et dans une volonté d'assurer un bon fonctionnement, trois (3) signataires étaient désignés ;

ATTENDU QUE Madame Céleste Simard, Monsieur Mathieu Lemire ainsi que Monsieur Michel Veilleux se proposent pour assumer cette fonction ;

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras
Appuyé par Monsieur Alexandre Robert
Il est unanimement résolu

Que Madame Céleste Simard, Monsieur Mathieu Lemire et Monsieur Michel Veilleux soient autorisés à signer pour les affaires bancaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉ

8-BAIL DU LOYER

2024-07

8.1- Bail du loyer situé au 3075, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, QC, G9H 3C1, pour les 4 bureaux, soit les bureaux #116, #145, #158 et #159 pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. L'augmentation annuelle est de 114,97\$ pour un total TX incluse de 1 379,70\$

ATTENDU QUE La RIGIDBNY ne prévoit aucun déménagement à court terme ;

ATTENDU QU' un 4 -ème employé sera embauché à court terme ;

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan
Appuyé par Madame Patricia Lebel
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte la hausse de loyer et signe le bail pour la période susmentionnée.

ADOPTÉ

9- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2024-08

9.1- Demande d'aide financière annuelle de la part de Ludolettre et Entraide Bécancour

ATTENDU QUE tel que demandé en 2023, les 2 organismes nous ont fait part des activités réalisés avec ces aides financières ;

ATTENDU QUE Le montant versé à Ludolettre est inchangé depuis 2017 et sera le même en 2024, soit 1 800\$;

ATTENDU QUE Le montant versé à Entraide Bécancour en 2023 était de 3 383\$. Pour 2024 la RIGIDBNY a budgété le montant de 3 200\$;

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour
Appuyé par Monsieur Tommy Gagné-Dubé
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte de verser les montants demandés aux 2 organismes.

ADOPTÉ

10- EXPERTISE

2024-09

10.1-Expertise légale : LAVERY,

Afin d'assurer une constance et de maintenir le niveau de débit nécessaire à la création d'une S.E.M., il est nécessaire d'injecter 22,5K\$ en expertise légale à LAVERY.

ATTENDU QUE Lors du premier mandat en 2023 le mandat d'expertise légale aura servi, tant pour apprendre, connaître et établir un modèle d'affaire. Un mandat difficilement définissable ;

ATTENDU QU' en découle un dépassement de coûts pour 2023 sur les sommes préalablement prévues au mandat initial, pour un total de 7,5K\$ devenant une nécessité à défrayer ;

ATTENDU QUE 2024 débute avec l'analyse du dépôt de candidature, que plusieurs autres étapes seront à venir d'ici la création de la SEM, donc une nouvelle banque d'heures deviens nécessaire et qui est chiffrée à un montant de 15K\$ qui donnera la latitude pour réaliser une partie du mandat ;

ATTENDU QU' en contrepartie la firme Lavery (détentrice du mandat), devra établir un descriptif ventilé, afin de mieux concilier les besoins futurs de ce projet.

Sur une proposition de Monsieur Tommy Gagné-Dubé
Appuyé par Madame France Trudel
Il est unanimement résolu

D'accorder une résolution, afin de défrayer les 7,5K\$ à payer sur les dépenses de 2023, ainsi que pour une banque d'heures de 15K\$. En contrepartie de quoi, LAVERY fournira la ventilation des besoins nécessaires à la création de la S.E.M.

ADOPTÉ

La dernière résolution (2023-36) accordée à STRATZER en août 2023 au montant de 21.5K\$ à suffit pour se rendre à la fin de 2023, soit jusqu'au dépôt de l'appel de candidature sur SEAO ainsi qu'à la production des plans pour préparer les appels d'offres et l'estimation des coûts de modernisation des écocentres.

En ce début d'année, une résolution au montant de 15K\$ au total s'avère nécessaire afin d'avancer plus loin encore les 2 mandats. Dans le cas des écocentres 5K\$ afin de préparer l'appel d'offre regroupé ainsi que les démarches finales afin de débiter la phase finale. Dans le cas de l'appel de candidature, une somme de 10K\$ sera nécessaire dans le processus d'évaluation, l'accompagnement dans le processus de négociation afin de se rendre à la prochaine étape, soit l'analyse du volet socio-économique.

ATTENDU QUE STRATZER ne sera utilisé que pour les mandats déjà débutés en 2023 ;

ATTENDU QUE STRATZER devra nous fournir un ébauche des étapes et les budgets approximatifs nécessaires ;

ATTENDU QUE Le mandat de produire les plans de construction sera octroyé à une autre firme, ainsi que la révision de l'entente de constitution et la production du plan de marketing des matières organiques ;

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras
Appuyé par Monsieur Claude Lefebvre
Il est unanimement résolu

Que la Régie accorde le montant de 15K\$ à Stratzer pour nous accompagner dans la création de la S.E.M. et terminer sa partie du dossier des écocentres.

ADOPTÉ

11- L'APPEL DE CANDIDATURE (GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES)

A- ACTIONS à court terme

11.1 Évaluation légale de la conformité du document par LAVERY (information)

11.2 Évaluation technique de la conformité du document par STRATZER (information)

B- Mandat interne

2024-11

11.3 Comité d'analyse et de négociation de la SEM par la RIGIDBNY

- ATTENDU QUE** La RIGIDBNY doit nommer un comité qui évaluera les documents de l'appel de candidature et devra produire une recommandation de cette candidature ;
- ATTENDU QUE** La RIGIDBNY a déjà un comité restreint qui fait des suggestions et des recommandations à la direction ;
- ATTENDU QUE** Ce mandat en est un à court et moyen terme et ne devrait pas, à moins d'approbation du CA, les représentants de la régie au CA de la S.E.M. ;

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyé par Madame Sandra St-Amour
Il est unanimement résolu

Que le comité consultatif soit le comité qui évaluera recommandera ou non la candidature.

ADOPTÉ

12- VARIA aucun

13- QUESTION DU PUBLIC Information sur le lobbying de l'entreprise Métaux 132 de Pierreville, ainsi que sur l'écocentre de Odanak.

14- HUIS CLOS : aucun

PROCHAINE RÉUNION (CONSEIL RÉGULIER)

FIXÉE au Mardi, 20 février 2024, à 19H00 à L'HÔTEL DE VILLE DE NICOLET, 180 Rue de Mgr Panet, Nicolet, QC J3T 1S6

2024-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau
Appuyé par Madame Patricia Lebel
Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à 20h08

Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier